

# CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2023

Le 7 juillet 2023, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 3 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercices : 11

Étaient présents :

BLANCO Jordan

CAZORLA Dominique

CHABRIER Alexandre

CHARBONNIER Jérôme

DEFOND Marion

DEFOND Thérèse

FORET Clotilde

GIBERT Maryline

MOREL Nathalie

PENT Damien

TORRE GOUTORBE Jeannine

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Jérôme

## Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 9 juin 2023
- Prorogation du permis de construire et de l'enquête publique pour le parc du Limouzat
- Convention relative à la défense extérieure contre l'incendie
- PLU : délibération validant la non décision d'étude environnementale
- Délibération validant l'abandon de la création de la forestière des Moussats
- Étude pour une chambre froide au magasin
- Travaux complémentaires de voirie
- Demande d'emprunt pour le financement du réseau d'eau pluvial du lotissement La Motte
- Questions diverses

## Ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 9 juin 2023

Le compte rendu de la séance du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

## Ordre du jour : Prorogation du permis de construire et de l'enquête publique pour le parc du Limouzat

La société centrale solaire Orion25 demande la prorogation, pour une durée d'une année supplémentaire, la validité du permis de construire soit jusqu'au 27 septembre 2024, et pour une durée de 5 ans, la validité de l'enquête publique, du 27 septembre 2023 au 27 septembre 2028.

En outre, la société Néoen sollicite la prolongation, d'une durée de deux années, la promesse de bail emphytéotique en vue de construire et d'exploiter une centrale photovoltaïque.

Le conseil municipal décide de ne pas se prononcer à ce jour sur ce dernier point à cause du manque de perspective sur la réalisation du parc ; il est convenu de demander d'autres propositions.

## Ordre du jour : Convention relative à la défense extérieure contre l'incendie

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer la convention relative à la défense contre l'incendie.

## Ordre du jour : PLU : délibération validant la non décision d'étude environnementale

Après l'examen du dossier de modification n°1 du PLU, la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) ne demande pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

Après délibération, le conseil municipal prend la décision de ne pas réaliser une étude environnementale.

## Ordre du jour : Délibération validant l'abandon de la création de la forestière des Moussats

Considérant le grand nombre de pistes forestières à entretenir, le conseil municipal a déjà exprimé le désir de ne pas poursuivre le projet de création d'une piste transversale de 1600 m entre la piste des Quatre-Chemins et celle de la Pierre qui danse.

Après délibération, le conseil municipal valide l'abandon de la création de cette piste.

## Ordre du jour : Étude pour une chambre froide au magasin

En accord avec les commerçants et pour choisir la meilleure option, le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter l'achat d'une nouvelle chambre froide pour le magasin au budget 2024. Des devis et des subventions seront demandés.

## Ordre du jour : Travaux complémentaire de voirie

Pour la réalisation des traversées de route (pour éviter des ruissellements en hiver) sur le chemin entre Vernassière et Rathier, et après délibération, le conseil municipal valide les travaux complémentaires de voirie pour un montant de 3 420 € HT.

## Ordre du jour : Demande d'emprunt pour le financement du réseau d'eaux pluviales du lotissement La Motte

Validé par la signature de la convention avec le SIVOM des Bois Noirs (CM de juin) le montant des travaux du réseau pluvial incombant à la commune s'élève à 28 225 € HT soit 31 350 € TTC.

Pour ne pas obérer la réserve destinée au financement des imprévus, il est souhaitable de réaliser un emprunt.

Après étude des propositions des trois établissements bancaires locaux (CA, CE et Crédit Mutuel), la proposition la plus intéressante est celle du Crédit Mutuel : emprunt de 28 000 € pendant 7 ans au taux fixe de 3,95 %.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à monsieur le Maire de signer le contrat correspondant. Mme Gibert n'a pas pris part au vote.

## Ordre du jour : Questions diverses

- **Devis de réparation pour la tractopelle**

L'entreprise Rossignol ne peut pas intervenir rapidement. L'entreprise Marcon a quant à elle répondu de suite : montant du devis de 520,29 € HT soit 624,35 TTC. Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise Marcon pour la réalisation des réparations de la tractopelle.

- **Désignation d'un nouveau conseiller délégué pour la commission de contrôle des listes électorales**

Les 3 délégués à cette commission sont élus pour 3 ans (2020-2023). Il convient de désigner un membre du conseil municipal (autre que maire et adjoints) pour y siéger, en remplacement de M. CHARBONNIER.

Les deux autres membres sont nommés respectivement par le tribunal judiciaire et l'administration à partir des propositions faites par la mairie.

Après vote à main levée, le conseil municipal désigne à l'unanimité Mme FORET Clotilde, déléguée communale pour la commission de contrôle des listes électorales.

- **Mise en place du plan communal de sauvegarde (PCS)**

Mise en place du plan communal de sauvegarde et rédaction du document d'information Communale des Risques Majeurs (DICRIM) avec l'assistance de notre assureur Groupama.

Le conseil municipal décide de créer une commission PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et désigne, à l'unanimité, Me DEFOND T., M. CHABRIER et M. CAZORLA en tant que représentants de cette commission.

- **Compte rendu du conseil d'école**

Effectifs pour 2023-2024

ST PRIEST LA PRUGNE					LA TUILIERE			
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Jusqu'à 6	3	3	6	3	4	3	6	6
Environ 20 enfants					19 enfants			

Pour information, le prix de revient d'un repas au restaurant scolaire de St-Priest-la-Prugne est de 13 €.

- **Compte rendu de la réunion du CCAS**

Le CCAS a décidé de réitérer le repas des aînés pour la seconde fois. Le repas aura lieu le dimanche 24 mars 2024. Un spectacle sera proposé cet après-midi-là.

- **Présentation du résumé du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public de l'eau potable et d'assainissement collectif**

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023 à 20h00 à la mairie.  
La séance est close à 22h30.